

Nom du produit: AERODISP® WF 7620

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit:
AERODISP® WF 7620

Cette substance/Ce mélange contient des nanoformes (selon le décret REACH).

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: VP = produit expérimental. Le nom des produits expérimentaux fait apparaître la désignation VP. La commercialisation dépend de la réaction sur le marché.
Additif
Peintures et laques**Usages déconseillés:** Non déterminé.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société : Evonik Operations GmbH
Rellinghauser Str. 1-11
45128 Essen
Germany**Téléphone** : +49 6181 59 4787**E-mail** : sds-hu@evonik.com**Fournisseur national**Evonik International AG
Zollstrasse 62
CH-8005 Zürich**Téléphone:** +41 44 274 31 01

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Toxzentrum Zurich

Toxic Centre Zurich
+ 41 (0) 44 251 51 51

Urgence santé 24 h/24 : +49 7623 919191

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Nom du produit: AERODISP® WF 7620

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers pour la Santé

Irritation cutanée	Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire	Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage



Mentions d'Avertissement: Attention

Déclaration(s) de risque: H315: Provoque une irritation cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de Prudence

Prévention:

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention:

P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P332+P313: En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Toxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Écotoxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

Nom du produit: AERODISP® WF 7620

3.2 Mélanges

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
2-diméthylamino éthanol	1 - <3%	108-01-0	203-542-8	01-2119492298-24	Aucune information disponible.	
Ethanol (Alcool éthylique)	1 - <5%	64-17-5	200-578-6	01-2119457610-43	Aucune information disponible.	#

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Cette substance est répertoriée comme SVHC.

Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
2-diméthylaminoéthanol	Classification: Flam. Liq.: 3: H226; Acute Tox.: 4: H302; Acute Tox.: 4: H312; Acute Tox.: 3: H331; Skin Corr.: 1B: H314; Eye Dam.: 1: H318; STOT SE: 3: H335; Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus. Limite de concentration spécifique : Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique Catégorie 3, >= 5 %; Toxicité aiguë, orale: DL 50: 1.182 mg/kg Toxicité aiguë, inhalation: CL 50: 6,1 mg/l Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: 1.220 mg/kg	Aucune information disponible.
Ethanol (Alcool éthylique)	Classification: Flam. Liq.: 2: H225; Eye Irrit.: 2: H319; Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus. Limite de concentration spécifique : Irritation oculaire Catégorie 2, >= 50 %; Toxicité aiguë, orale: DL 50: 10.470 mg/kg Toxicité aiguë, inhalation: CL 50: 124,7 mg/l Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: > 20.000 mg/kg	Aucune information disponible.

CLP: Règlement n° 1272/2008

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

Cette substance/Ce mélange contient des nanoformes (selon le décret REACH).

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1 Description des premiers soins requis

Informations générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Nom du produit: AERODISP® WF 7620

Inhalation:	Suite à l'inhalation d'aérosols ou de brouillards: Troubles possibles: Irritation des muqueuses (nez, pharynx, yeux), toux, éternuements, larmoiement. Transporter à l'air frais. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Contact avec la Peau:	Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Contact oculaire:	En cas de paupière ouverte, rincer immédiatement abondamment pendant au moins 5 minutes à l'eau, le cas échéant avec un collyre. Consulter un ophtalmologue.
Ingestion:	Rincer la bouche à l'eau. Faire boire abondamment de l'eau en petites gorgées. Consulter un médecin.
Protection individuelle des secouristes:	Aucune information disponible.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes:	Aucuns connus.
Dangers:	Aucuns connus.

4.3 Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement:	Si nécessaire, thérapie contre irritation. Après ingestion: Endoscopie précoce détection d'éventuelles lésions des muqueuses apparues dans l'oesophage et l'estomac. Le cas échéant aspiration des substances résiduelles.
--------------------	--

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:	Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone. Adapter le produit d'extinction à l'environnement.
Moyens d'extinction inappropriés:	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	En cas d'incendie, dégagement possible de: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.
--	---

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	L'eau utilisée pour éteindre l'incendie ne doit pas atteindre les égouts, le sous-sol ni les cours d'eau. Veiller à ce qu'il y ait suffisamment de réserve d'eau pour l'extinction des incendies. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:	Utiliser l'équipement de protection habituel lors des incendies.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Nom du produit: AERODISP® WF 7620

- | | |
|---|---|
| 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Porter un équipement de protection individuelle. |
| 6.1.1 Pour les non-secouristes: | Aucune information disponible. |
| 6.1.2 Pour les secouristes: | Aucune information disponible. |
| 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: | Ne pas laisser atteindre les eaux usées le terrain les cours d'eau eau souterraine les égouts. |
| 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Recueillir mécaniquement avec un produit adsorbant et collecter dans un récipient adéquat. Rincer à l'eau dans des récipients appropriés. |
| 6.4 Référence à d'autres rubriques: | Équipement de protection individuel, voir section 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13. |

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures techniques (par exemple ventilation localisée et générale):

Prévoir un système d'aspiration/ventilation correct au poste de travail ou sur les machines. voir aussi section 7.

Conseil de manipulation en toute sécurité:

L'équipement de protection personnelle utilisé doit être conforme aux prescriptions de la Règlement (CE) 2016/425 et aux modifications A établir sur le lieu de travail dans le cadre d'une analyse des risques, conformément à la Règlement (CE) 2016/425 et aux modifications intervenues. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs ou les aérosols. En cas de dépassement des valeurs limites spécifiques au lieu de travail et/ou si d'assez grosses quantités se dégagent (fuites, déversements, poussières), utiliser la protection respiratoire indiquée. Pour éviter tout contact avec la peau/les yeux, utiliser une protection pour les mains, les yeux et le corps. Agiter et/ou remuer avant utilisation. Fermer soigneusement le récipient après prélèvement.

Mesures à prendre pour éviter le contact:

Aucune information disponible.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions d'un stockage sûr:

Éviter le gel. Conserver le récipient bien fermé. Maintenir à une température entre +5 et +35°C.

Matériaux d'emballage sûrs:

Aucune information disponible.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Utilisations; voir point 1. Pas d'autres informations disponibles

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Nom du produit: AERODISP® WF 7620
8.1 Paramètres de contrôle
Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Ethanol (Alcool éthylique)	TWA	500 ppm 960 mg/m3	Suisse. SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, dans sa version modifiée (01 2021) Date de Révision: révision 2021
	STEL	1.000 ppm 1.920 mg/m3	Suisse. SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, dans sa version modifiée (01 2021) Date de Révision: révision 2021
Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique (CAS 112945-52-5 resp. 7631-86-9)	TWA	4 mg/m3	Suisse. SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, dans sa version modifiée (01 2021) Date de Révision: révision 2021

Veuillez consulter la dernière édition du texte source correspondant et consulter un hygiéniste industriel ou un professionnel similaire, ou une agence locale, pour recevoir de plus amples informations.

Directives relatives à l'exposition

Désignation chimique	Type	Source
Ethanol (Alcool éthylique)	Si conformément aux valeurs de VLE et de BEL, il n'y a aucun risque de dommages génétiques.	Suisse. SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, dans sa version modifiée
Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique (CAS 112945-52-5 resp. 7631-86-9)	Si conformément aux valeurs de VLE et de BEL, il n'y a aucun risque de dommages génétiques.	Suisse. SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, dans sa version modifiée

Valeurs Limites Biologiques

Aucune limite d'exposition biologique n'est indiquée pour ce ou ces composants.

Valeurs de DNEL

Composant critique	Type	Voie d'exposition	Avertissements sanitaires	Remarques
2-diméthylaminoéthanol	Employés	Cutané	Systémique, à court terme; 1,2 mg/kg	Toxicité aiguë
	Employés	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)
	Population générale	Oral	Systémique, à long terme; 0,126 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population générale	inhalation	Systémique, à long terme; 0,438 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Employés	inhalation	Systémique, à court terme; 5,28 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Employés	inhalation	Systémique, à long terme; 1,76 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Employés	inhalation	Locale, court terme; 13,53 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Employés	Cutané	Locale, court terme; 100 µg/cm2	Sensibilisation de la peau
	Employés	inhalation	Locale, long terme; 1,76 mg/m3	Toxicité à doses répétées
Employés	Cutané	Systémique, à long terme; 0,25 mg/kg	Toxicité à doses répétées	
Ethanol (Alcool éthylique)	Population générale	inhalation	Locale, court terme; 950 mg/m3	irritation des voies respiratoires
	Employés	inhalation	Locale, court terme; 1900 mg/m3	irritation des voies respiratoires
	Population générale	Cutané	Systémique, à long terme; 206 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population générale	inhalation	Systémique, à long terme; 114 mg/m3	Cancérogénicité

Nom du produit: AERODISP® WF 7620

	Employés	inhalation	Systémique, à long terme; 950 mg/m3	Cancérogénicité
	Population générale	Oral	Systémique, à long terme; 87 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Employés	Cutané	Systémique, à long terme; 343 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Employés	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)
	Population générale	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié

Valeurs de PNEC

Composant critique	Milieu environnemental	Valeurs de PNEC	Remarques
2-diméthylaminoéthanol	Sédiments (eau douce)	0,246 mg/kg	
	Sédiments (eau de mer)	0,015 mg/kg	
	Station d'épuration	10 mg/l	
	Aquatique (eau de mer)	0,004 mg/l	
	Terre	0,01 mg/kg	
	Aquatique (eau douce)	0,066 mg/l	
Ethanol (Alcool éthylique)	Prédateur	0,38 g/kg	Oral
	Sédiments (eau de mer)	2,9 mg/kg	
	Prédateur	0,72 g/kg	Oral
	Station d'épuration	580 mg/l	
	Sédiments (eau douce)	3,6 mg/kg	
	Terre	0,63 mg/kg	
	Aquatique (eau douce)	0,96 mg/l	
Aquatique (eau de mer)	0,79 mg/l		

8.2 Contrôles de l'exposition
Contrôles Techniques Appropriés:

Prévoir un système d'aspiration/ventilation correct au poste de travail ou sur les machines. voir aussi section 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage:

Lunettes de sécurité à écrans latéraux En danger des éclaboussures de produit: lunettes de protection chimique

Protection des Mains:

Matière: Caoutchouc butyle.
 Temps de pénétration: >= 480 min
 Épaisseur du gant: 0,5 mm
 Informations supplémentaires: Porter des gants de protection réalisés dans les matériaux suivants:
 Informations supplémentaires: Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité., Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température)., Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique., Changer les gants de protection régulièrement.

Protection de la peau et du corps:

Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. Lors du maniement d'assez grosses quantités: combinaison de protection jetable résiste aux alcalins, tablier en caoutchouc

Nom du produit: AERODISP® WF 7620

Protection respiratoire:	En cas d'apparition d'aérosols / vapeurs pouvant être inhalés: Appareil de protection respiratoire disposant d'un filtre à particules P2
Mesures d'hygiène:	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Avant les pauses et à la fin du travail, se laver les mains et/ou le visage. Afin d'assurer une protection optimale de la peau: utiliser des savons surgras et une crème pour les soins cutanés. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Contrôles environnementaux:	voir section 6.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Aspect

État:	liquide
Forme:	Suspension
Couleur:	légèrement jaunâtre
Odeur:	légère
Seuil olfactif:	Aucune information disponible.
Point de congélation:	Approximatif 0 °C substance testée: Eau.
Point d'ébullition:	Approximatif 100 °C substance testée: Eau.
Inflammabilité:	non inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'explosivité - supérieure (%):	non important car à base d'eau
Limites d'explosivité - inférieure (%):	non important car à base d'eau
Point d'éclair:	> 85 °C (DIN EN ISO 2719)
Température d'auto-inflammation:	ne s'enflamme pas
Température de décomposition:	>= 100 °C
pH:	10,0 - 11,0 (20 °C)

Viscosité

Viscosité, dynamique:	5 Pa.s (20 °C)
Viscosité, cinématique:	Aucune information disponible.
Durée d'écoulement:	Aucune information disponible.

Solubilités

Solubilité dans l'eau:	partiellement miscible
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Taux de dissolution:	faible vitesse de dissolution
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Aucune information disponible.
Stabilité de la dispersion:	Evaluation: faible stabilité de dispersion
Pression de vapeur:	Approximatif 23,5 hPa (20 °C) substance testée: Eau.
Densité relative:	Aucune information disponible.
Densité:	1,105 - 1,175 g/cm ³ (20 °C)
Densité apparente:	Aucune information disponible.

Nom du produit: AERODISP® WF 7620

Densité de vapeur relative:	Aucune information disponible.
Caractéristiques de la particule	
Granulométrie:	Voir le commentaire au-dessous du titre suivant.
Répartition de la taille des particules:	La structure de la silice amorphe synthétique (SAS) d'Evonik peut être décrite par des particules constitutives qui sont liées de manière covalente pour former des agrégats. En raison de la liaison covalente, il n'y a pas de limites de phases entre les particules constitutives, elles ont perdu leur identité physique et ne peuvent donc être considérées que comme des structures primaires. Par ailleurs, les agrégats s'assemblent de manière lâche pour former des agglomérats. Les agglomérats sont les particules dont se compose le produit lorsqu'il est commercialisé. Taille des structures primaires: les structures primaires peuvent uniquement être mesurées par un microscope électronique de transmission (MET). La taille pour la SAS d'Evonik se situe dans la plage de 2,5 – 50 nm (d50, basée sur des chiffres). Comme expliqué ci-dessus, ces particules n'apparaissent cependant pas sous forme de particules isolées.
Empoussiéragé:	Eviter la formation de poussières. Formation possible de mélanges poussières/air inflammables ou explosifs.
Surface spécifique:	Pour connaître les données physicochimiques spécifiques, veuillez consulter le matériel d'information sur les produits.
Charge de surface/Potentiel zêta:	Donnée non disponible
Evaluation:	Evaluation: Cette substance/Ce mélange contient des nanoformes (selon le décret REACH).;
Forme:	Forme: sphéroïdal;
Crystallinité:	Crystallinité: amorphe;
Traitement de surface:	Propriétés de la particule enduite: hydrophobe; Traitement de surface /Revêtements: Oui;

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	improbable du fait de la composition
Propriétés comburantes:	improbable du fait de la composition
Température minimale d'ignition:	non inflammable
Peroxydes:	Non applicable
Corrosion des métaux:	(Manuel UN "Essais et critères", partie III, point 37) Non corrosif pour les métaux.
Énergie minimale d'ignition:	Non applicable

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité
--

10.1 Réactivité:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.2 Stabilité chimique:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses:	Pas d'utilisation conforme aux dispositions.
10.4 Conditions à éviter:	Protéger du gel.
10.5 Matières incompatibles:	Aucuns connus.

Nom du produit: AERODISP® WF 7620

10.6 Produits de décomposition dangereux:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Stable dans des conditions normales. Le produit ne sera pas exposé à une polymérisation dangereuse.
--	--

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

Informations générales: La manipulation de ce produit n'a pas provoqué la silicose ou d'autres maladies spécifiques à un produit.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**Informations sur les voies d'exposition probables**

Inhalation:	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
Contact avec la Peau:	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
Contact oculaire:	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
Ingestion:	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Toxicité aiguë (répertoire toutes les voies d'exposition possibles)**Ingestion**

Produit:	ETAmél: 43.044,43 mg/kg
Composants:	
2-diméthylaminoéthanol	DL 50 (Rat, Féminin, Masculin) : 1.182 mg/kg DL 50 (Rat, mâle) : 1.203 mg/kg DL 50 (Rat, femelle) : 1.220 mg/kg
Ethanol (Alcool éthylique)	DL 50 (Rat, Féminin, Masculin) : 10.470 mg/kg

Contact avec la peau

Produit:	ETAmél: 44.428,26 mg/kg
Composants:	
2-diméthylaminoéthanol	DL 50 (Lapin) : 1.220 mg/kg
Ethanol (Alcool éthylique)	DL 50 (Lapin) : > 20.000 mg/kg (Analogie)

Inhalation

Produit:	ETAmél: 222,14 mg/l Vapeur
Composants:	
2-diméthylaminoéthanol	CL 50 (Rat, 4 h): 6,1 mg/l Vapeur Non applicable, Poussières, brouillards et émanations
Ethanol (Alcool éthylique)	CL 50 (Rat, Féminin, Masculin, 4 h): 124,7 mg/l Vapeur Non applicable, Poussières, brouillards et émanations

Toxicité à dose répétée

Produit:	Pas d'indications de propriétés critiques
Composants:	
2-diméthylaminoéthanol	Aucune information disponible.
Ethanol (Alcool éthylique)	Aucune information disponible.

Nom du produit: AERODISP® WF 7620

Corrosion ou Irritation de la Peau

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
2-diméthylaminoéthanol	OECD 404 (Lapin, > 3,01 min - < 1 h): Corrosif.
Ethanol (Alcool éthylique)	OECD 404 (Lapin): Non irritant

Blessure ou Irritation Grave des Yeux

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
2-diméthylaminoéthanol	OECD 405 (Lapin): Risque de lésions oculaires graves.
Ethanol (Alcool éthylique)	OECD 405 (Lapin): Effet irritant.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
2-diméthylaminoéthanol	test de concentration du ganglion lymphatique local (LLNA), OECD 429 (Souris): N'est pas un sensibilisateur cutané. Test de Buehler, US-EPA-méthode (Cobaye): N'est pas un sensibilisateur cutané.
Ethanol (Alcool éthylique)	Test de Maximalisation, OCDE 406 (Cochon d'Inde): N'est pas un sensibilisateur cutané. (Analogie) Sensibilisateur des voies respiratoires (Rat): N'est pas un sensibilisant respiratoire

Cancérogénicité

Produit:	Un jugement d'expert a déclaré qu'aucune classification n'est nécessaire sur la base des connaissances actuelles.
Composants:	
2-diméthylaminoéthanol	Non classé
Ethanol (Alcool éthylique)	Non classé

Mutagénicité des Cellules Germinales

aucune indication quant à un effet mutagène

In vitro

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
2-diméthylaminoéthanol	Aucune information disponible.
Ethanol (Alcool éthylique)	Test de Ames (OCDE 471): négatif (Analogie) Test de mutation du gène (OECD 476): négatif (Analogie)

In vivo

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
2-diméthylaminoéthanol	Aucune information disponible.
Ethanol (Alcool éthylique)	Aberration chromosomique (OECD 478) Oral (Souris, mâle): négatif

Toxicité pour la reproduction

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
2-diméthylaminoéthanol	Non classé
Ethanol (Alcool éthylique)	Non classé

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
2-diméthylaminoéthanol	Inhalation – vapeurs: Appareil respiratoire - Catégorie 3 – Irritation des voies respiratoires
Ethanol (Alcool éthylique)	Non classé

Nom du produit: AERODISP® WF 7620**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées****Produit:** Aucune information disponible.**Composants:**2-diméthylaminoéthanol Non classé
Ethanol (Alcool éthylique) Non classé**Risque d'Aspiration****Produit:** Aucune information disponible.**Composants:**2-diméthylaminoéthanol Non classé
Ethanol (Alcool éthylique) Non classé**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:** La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.;**Composants:**2-diméthylaminoéthanol Aucune information disponible.
Ethanol (Alcool éthylique) Aucune information disponible.**Autres dangers****Produit:** Il n'existe pas d'analyses toxicologiques sur le produit.; Les propriétés représentant un risque pour la santé de ce produit ont été calculées selon le décret (CE) n° 1272/2008. Voir sous point 2 "Identification des dangers".;**RUBRIQUE 12 — Informations écologiques****12.1 Toxicité:****Risques aigus pour l'environnement aquatique:****Poisson****Produit:** Aucune information disponible.**Composants:**

2-diméthylaminoéthanol CL 50 (Leuciscus idus, 96 h): 146,6 mg/l L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale. Le produit entraîne une modification de la valeur du pH dans le système testé. Le résultat se rapporte à l'échantillon nonneutralisé. Après neutralisation, diminution de l'effet nocif.

NOEC (Leuciscus idus, 96 h): 100 mg/l L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale. Le produit entraîne une modification de la valeur du pH dans le système testé. Le résultat se rapporte à l'échantillon nonneutralisé. Après neutralisation, diminution de l'effet nocif.

Ethanol (Alcool éthylique) CL 50 (Pimephales promelas, 96 h): 11.200 mg/l

Invertébrés Aquatiques**Produit:** Aucune information disponible.**Composants:**

Nom du produit: AERODISP® WF 7620

2-diméthylaminoéthanol	CE50 (Daphnia magna, 48 h): 98,4 mg/l Le produit entraîne une modification de la valeur du pH dans le système testé. Le résultat se rapporte à l'échantillon nonneutralisé. L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.
Ethanol (Alcool éthylique)	CL 50 (Ceriodaphnia dubia, 48 h): 5.012 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques**Produit:** Aucune information disponible.**Composants:**

2-diméthylaminoéthanol	CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes), 72 h): 66,1 mg/l (DIN 38412, T.9) taux de croissance
Ethanol (Alcool éthylique)	CE50 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce), 72 h): 275 mg/l (OCDE 201)

Toxicité pour les microorganismes**Produit:** Aucune information disponible.**Composants:**

2-diméthylaminoéthanol	CE 20 (boue activée, 0,5 h): > 1.000 mg/l (OECD 209)
Ethanol (Alcool éthylique)	CI 50 (boue activée, 3 h): > 1.000 mg/l (OECD 209) (Analogie)

Risques chroniques pour l'environnement aquatique:**Poisson****Produit:** Aucune information disponible.**Composants:**

2-diméthylaminoéthanol	Aucune information disponible.
Ethanol (Alcool éthylique)	NOEC (Danio rerio, 120 h): 1.000 mg/l (OECD 212)

Invertébrés Aquatiques**Produit:** Aucune information disponible.**Composants:**

2-diméthylaminoéthanol	Aucune information disponible.
Ethanol (Alcool éthylique)	CL 50 (Ceriodaphnia dubia, 10 jr): 1.806 mg/l NOEC (Ceriodaphnia dubia, 10 jr): 9,6 mg/l CL 50 (Daphnia magna, 2 jr): 9.248 mg/l CL 50 (Daphnia magna, 9 jr): 454 mg/l NOEC (Daphnia magna, 9 jr): 9,6 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques**Produit:** Aucune information disponible.**Composants:**

2-diméthylaminoéthanol	Aucune information disponible.
Ethanol (Alcool éthylique)	Aucune information disponible.

Toxicité pour les microorganismes**Produit:** Aucune information disponible.**Composants:**

2-diméthylaminoéthanol	CE 20 (boue activée, 0,5 h): > 1.000 mg/l (OECD 209)
Ethanol (Alcool éthylique)	CI 50 (boue activée, 3 h): > 1.000 mg/l (OECD 209) (Analogie)

12.2 Persistance et dégradabilité**Biodégradation****Produit:** Aucune information disponible.**Composants:**

Nom du produit: AERODISP® WF 7620

2-diméthylaminoéthanol 61 % (14 jr, OECD 301 C) Ce produit est facilement biodégradable.,
aérobie

Ethanol (Alcool éthylique) 84 % (20 jr) Ce produit est facilement biodégradable., aérobie

Rapport DBO/DCO

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

2-diméthylaminoéthanol Aucune information disponible.

Ethanol (Alcool éthylique) 58 %

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Facteur de Bioconcentration (BCF)**

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

2-diméthylaminoéthanol Aucune information disponible.

Ethanol (Alcool éthylique) Aucune information disponible.

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

2-diméthylaminoéthanol Log Kow: 0,55

Ethanol (Alcool éthylique) Log Kow: -0,35 20 °C

12.4 Mobilité dans le sol:

Produit Aucune information disponible.

Composants:

2-diméthylaminoéthanol Aucune information disponible.

Ethanol (Alcool éthylique) Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Produit Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré
comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant
et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

2-diméthylaminoéthanol Substance VPVB non classée

Substance PBT non classée

Ethanol (Alcool éthylique) Substance VPVB non classée,

Substance PBT non classée

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés
comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon
l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE)
2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des
niveaux de 0,1 % ou plus.

Composants:

2-diméthylaminoéthanol Aucune information disponible.

Ethanol (Alcool éthylique) Aucune information disponible.

12.7 Autres effets néfastes:**Autres dangers**

Nom du produit: AERODISP® WF 7620

Produit:	Un jugement d'expert a déclaré qu'aucune classification n'est nécessaire sur la base des connaissances actuelles.
Informations supplémentaires:	Cette produit ne fait l'objet d'aucun examen de toxicologie de l'environnement.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales:	Aucune information disponible.
Méthodes d'élimination:	Examinez toutes les réglementations locales et fédérales sur la santé et la pollution pour les procédures d'élimination des déchets appropriées. Aucun numéro de clé de déchet conforme à la nomenclature européenne des déchets ne peut être défini pour ce produit puisque seule l'application par le consommateur autorise une affectation. Le numéro de la clé des déchets doit être défini conformément à la nomenclature européenne des déchets (décision de l'UE sur la nomenclature des déchets 2000/532/EG) de commun accord avec l'entreprise chargée de l'évacuation / le fabricant / l'autorité.
Emballages Contaminés:	Mettre les emballages rincés à la disposition des services de recyclage locaux. Autres pays: observer les règlements nationaux.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1 ONU/N° d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Nom du produit: AERODISP® WF 7620

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I, Substances réglementées: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II, Nouvelles substances: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 (REACH), ANNEXE XIV LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution), Annexe II, L 334/17: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution), Annexe II, L 334/17: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:

Désignation chimique	N° CAS	N° entrée
Ethanol (Alcool éthylique)	64-17-5	40

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications: Non applicable

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Nom du produit: AERODISP® WF 7620

réglementées.

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Ethanol (Alcool éthylique)	64-17-5	1 - <5%
2-diméthylaminoéthanol	108-01-0	1 - <3%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une appréciation de la sécurité de la substance n'est pas nécessaire pour ce produit.

Règlements internationaux**Protocole de Montréal**

Non applicable

Convention de Stockholm

Non applicable

Convention de Rotterdam

Non applicable

Protocole de Kyoto

Non applicable

RUBRIQUE 16 — Autres informations**Abréviations et acronymes:**

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route; **ADN** - Accord européen sur le transport de matières dangereuses par voies fluviales; **AGW** - Occupational exposure limit; **ASTM** - Société américaine de contrôle de matériaux; **AwSV** - Ordinance on facilities for handling substances that are hazardous to water; **BSB** - Biochemical oxygen demand; **c.c.** - récipient fermé; **CAS** - Société d'attribution de numéros CAS; **CESIO** - Comité européen des tensio-actifs organiques et de leurs produits intermédiaires; **CSB** - Chemical oxygen demand; **DMEL** - Niveau effet minimal dérivé; **DNEL** - Niveau effet zéro dérivé; **EbC50** - median concentration in terms of reduction of growth; **EC** - Effective concentration; **EINECS** - Inventaire européen sur les produits chimiques; **EN** - European norm; **ErC50** - median concentration in terms of reduction of growth rate; **GGVSEB** - Décret sur les matières dangereuses route, voie ferrée et bateaux de navigation fluviale; **GGVSee** - Décret sur les matières dangereuses mer; **GLP** - Bonne pratique de laboratoire; **GMO** - Organisme modifié par voie génétique; **IATA** - Association internationale de transport par avion; **ICAO** - Organisation internationale d'aviation civile; **IMDG** - Code international des marchandises dangereuses sur l'eau; **ISO** - Organisation internationale de normalisation; **LD/LC** - lethal dosis/concentration; **LOAEL** - Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des lésions ont encore été observées dans le cadre d'expériences animales.; **LOEL** - Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des effets ont encore été observés dans le cadre d'expériences; **M-Factor** - multiplying factor; **NOAEL** - Dose maximale d'une substance ne laissant aucun lésion reconnaissable et mesurable même lors d'une absorption continue.; **NOEC** - Concentration sans effet pouvant être observé; **NOEL** - Dose sans effet pouvant être observé; **o.c.** - récipient ouvert; **OECD** - Organisation pour la coopération et le développement économiques; **OEL** - Valeurs limites d'air au poste de travail; **PBT** - Persistant, bio-accumulatif, toxique; **PNEC** - Concentration prévue dans le milieu environnemental respectif pour laquelle plus aucun effet nocif pour l'environnement ne se produit.; **REACH** - Enregistrement REACH; **RID** - Réglementation relative au transport international de marchandises dangereuses sur rail; **SVHC** - Substances liées à des craintes particulières; **TA** - Instruction technique; **TRGS** - Règles techniques pour les matières dangereuses; **vPvB** - très persistant, très bio-accumulable; **WGK** - Classe de

Nom du produit: AERODISP® WF 7620

contamination de l'eau

Principales références de la littérature et sources de données: Aucune information disponible.**Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.	Méthode de classification
Irritation cutanée, Catégorie 2	Méthode de calcul
Irritation oculaire, Catégorie 2	Méthode de calcul

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Informations de formation: Aucune information disponible.**Informations de révision**

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Avis de non-responsabilité:

Exclusion de responsabilité Cette information et tout autre conseil technique sont basés sur notre connaissance et notre expérience actuelles. Toutefois, ils n'entraînent aucune responsabilité contractuelle ou légale de notre part, y inclus pour ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle des tiers, notamment les droits sur les brevets. En particulier, aucune garantie contractuelle ou légale, qu'elle soit expresse ou implicite, y inclus sur les caractéristiques du produit, n'est donnée ni ne saura être déduite. Nous nous réservons le droit d'effectuer toute modification, afin de tenir compte des évolutions technologiques ou des développements futurs. Le client n'est exonéré de son obligation de réaliser des contrôles approfondis et des essais des produits reçus. Les performances du produit ici décrites doivent être vérifiées par des essais, qui devront être réalisés par des experts qualifiés sous la seule responsabilité du client. La référence à des dénominations commerciales utilisées par des sociétés tierces ne constitue pas une recommandation et n'implique pas que des produits similaires ne peuvent pas être utilisés.